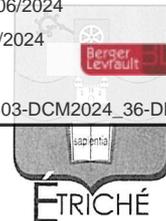


COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 JUIN 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Véronique DROUIN*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-36 DU 03-06

ANTAI : CONVENTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à plusieurs reprises, des habitants ou des élus, ont remonté l'information que des voitures stationnées, hors des places de stationnement, compliquaient la bonne circulation des véhicules.

Nous nous sommes rapprochés de l'ANTAI afin de mettre en place un processus de verbalisation électronique sur la commune. Les procès-verbaux seront à saisir sur un ordinateur de la mairie, et l'ANTAI se chargera de l'envoi des contraventions.

Pour la mise en place de ce service, il convient de signer une convention avec la préfecture.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette convention.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la signature de cette convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Véronique DROUIN**

Drouin

Etriché, le 10 juin 2024

**Le Maire
David LAGLEYZE**

